



« Ici on ne laisse pas les camarades de nos enfants, nos élèves et leurs parents dormir dehors ! »

Un réseau à l'échelle lyonnaise : Jamais Sans Toit (JST)

JST est un réseau de collectifs rassemblant parents d'élèves, habitant-es et enseignant-es mobilisé-es autour des différents établissements scolaires de la métropole lyonnaise, et qui s'organisent pour ne pas laisser les familles d'élèves sans logements dormir à la rue. Les membres des collectifs recensent chaque année le nombre d'enfants scolarisés sans domicile (début novembre 2018, on en dénombre 200). En situation d'urgence, les collectifs JST organisent des occupations d'écoles afin de mettre ces personnes à l'abri et de faire pression sur les « pouvoirs publics » car l'accès à un hébergement d'urgence pour toute personne en détresse est un droit inconditionnel prévu par la loi (article 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Jamais Sans Toit Grandclément

Vaulx-en-Velin est particulièrement touché par cette crise du logement. Dans la seule école de Grandclément, 6 familles (12 enfants soit 9 élèves) sont actuellement sans solution. Cette année, la solidarité des voisin-es, parents d'élèves et membres de JST a permis que personne ne dorme dehors (entre nuits d'hôtels payés par le collectif ou chez l'habitant-e, sous-location...).

La situation présente

Les lois sur l'immigration se durcissant continuellement, chaque année c'est la même chose : de plus en plus de personnes sont déboutées du droit d'asile et connaissent des situations infernales une fois qu'elles sont expulsées des CADA (Centre Accueil des Demandeurs d'Asile). Elles se retrouvent sans rien (pas de logement, pas d'argent, pas d'autorisation de travailler...) avec leurs enfants.

Les actions de JST Grandclément :

1) **La participation à des actions visibles** (manifestations, rassemblements, etc.) pour que le droit au logement soit appliqué pour tou-tes.

2) **L'organisation chaque mois d'un goûter** place Boissier pour récolter de l'argent, faire connaître la situation des familles et se rencontrer. N'hésitez pas à nous rejoindre et nous aider à faire de ce goûter un moment convivial !

3) **La mise en place d'un réseau d'habitant-es** accueillant de manière ponctuelle ou régulière (de quelques jours à quelques semaines) les familles dans les situations d'urgence. Ce réseau, constitué pour l'instant de quelques habitant-es à Vaulx-en-Velin et autour, a vocation à s'élargir pour que l'hébergement puisse tourner et que la co-habitation se passe au mieux. Si vous êtes intéressé-e ou que vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

4) **La récolte de dons** pour continuer à payer des nuits d'hôtel, aider les familles qui ont réussi à avoir un bail à compléter leur loyer quand elles sont dans le besoin et travailler à construire des solutions plus pérennes. Faire des dons à l'association « Solidarité Enfants Vaulx-en-Velin » (déductibles fiscalement à hauteur de 66 %, voir au verso), de manière ponctuelle ou régulière (voir également au verso le formulaire), c'est contribuer à s'organiser concrètement pour que la situation change au sein des écoles et des quartiers, c'est faire en sorte que chacun-e ne soit pas renvoyé à sa seule misère mais qu'on puisse se ressaisir ensemble des situations et affirmer qu'il y a de la place pour tout le monde, à Vaulx-en-Velin comme ailleurs.

Pour contacter Jamais Sans Toit Grandclément : ✉ jamaissanstoitvxl@gmail.com / ☎ Magali (06.89.25.68.92), Mélanie (07.81.50.33.07), Niko (06.70.48.68.62)

Pour nous soutenir financièrement, voici deux solutions :

1) Faire un don ponctuel grâce au RIB :

DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17806	00487	04133235707	05

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1780 6004 8704 1332 3570 705

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:
AGRIFRPP878

2) Faire un don régulier (ou ponctuel) grâce au site HelloAsso en se rendant sur :
<https://www.helloasso.com/associations/-solidarite-enfants-vaulx-en-velin>

(Pour recevoir un reçu fiscal (suite à un don) et être déductible au niveau de ses impôts, nous contacter.)